

l'obligeance de le faire extraire afin que je pusse dessiner la partie d'inscription qui y est gravée.

Je donne cette inscription tout entière, sauf la première ligne qui a disparu par le bris de la pierre (1) :

Diis Manibus omnibus OFFICIIS APVD
SVOS FVNCTI . QVI VIXIT ANNOS XXI MENSES X dies
XI TITIVS AVDAX patER PONENDVM CVRAVIT ET SVB ASCIA
DEDICAVIT

Je ferai remarquer 1° que la restitution du mot *Pater* est la seule que puisse autoriser le peu d'espace que laissent entre eux la terminaison ER et le parallélisme des lignes ; 2° Que le nom de *Titius* dont *Audax* est un qualificatif, se lit sur un autre monument conservé à Feurs et qui fut trouvé dans les démolitions du clocher de Randans. Ce cippe funéraire était placé à l'entrée de la ville, sur la même route que les précédents (2).

Il me semble que, jusqu'ici, nous n'avons pas marché au hasard, et que nous accumulons autant de preuves qu'il est possible de le faire. Je vais en ajouter d'autres tirées des monuments écrits. Il est rare que le souvenir du tracé des voies romaines se perde tout-à-fait ; aussi le voit-on souvent rappelé dans les chartes du moyen-âge qui ont pour objet de régler les limites respectives des anciennes juridictions seigneuriales. J'ai feuilleté, pour la question qui nous occupe, tous les anciens terriers locaux que la complaisance de M. l'archiviste de la préfecture du Rhône a bien voulu mettre

(1) Planche XXIII.

(2) Planche X.